

Avis aux riverains de la rue de Namur
et des rues avoisinantes

Namur, le 1 août 2011.

Madame, Monsieur,

Les chantiers liés à la collecte et à l'épuration des eaux usées ¹ de l'agglomération namuroise se poursuivent en divers endroits du territoire communal. C'est ainsi que les travaux liés à la collecte des eaux usées dans le village de Beez ont débuté au mois de juin et reprendront à partir du 1 août.

Ces travaux ont pour but d'intercepter les eaux usées rejetées directement en Meuse par les égouts et de les renvoyer pour traitement à la station d'épuration de Namur-Brumagne récemment mise en service. Les égouts qui seront traités sont ceux de l'aval du village depuis le ruisseau de Longsart jusqu'à la fin de l'avenue Reine Elizabeth ainsi que les égouts de la rue Eparmar, de la rue de la Pompe et ceux de la rue de Namur. Une information générale sur ce chantier a été présentée lors d'une réunion publique avec les riverains le 21 juin. La présentation de l'INASEP est consultable sur le site internet de la Ville de Namur (<http://www.ville.namur.be>).

- **La première phase des travaux, déjà terminée**, a consisté en la pose d'une conduite de refoulement le long de la voirie d'accès aux chantiers navals et à l'entreprise De Graeve. L'asphaltage de la voirie est prévu en août mais n'aura pas d'impact sur la circulation des riverains.
- **Ce 1 août débute la seconde phase des travaux**, à savoir la pose de la conduite de refoulement **située dans la rue de Namur entre l'écluse des Grands-Malades et une station de pompage située à côté de l'arrêt de bus en face des Moulins de Beez. Ces travaux commenceront par la réalisation de sondages² préparatoires et se termineront en octobre 2011**. La route d'accès à Beez sous le pont barrage sera à nouveau fermée. Le maximum sera fait pour limiter cette fermeture et en permettre la réouverture dès que possible.
- **Une troisième phase de travaux consistera à réaliser un collecteur gravitaire dans la rue de Namur entre la station de pompage évoquée ci-avant et les établissements "Mardegan". Ces travaux sont prévus entre mi-janvier et mi-mars 2012 et commenceront par la réalisation de sondages² préparatoires.**

Ces informations sont communiquées sous réserve d'évènements imprévisibles comme les conditions météorologiques ou des problèmes d'ordre technique.

Pour les travaux prévus rue de Namur, le stationnement y sera interdit en fonction de l'avancement des travaux et la circulation y sera réduite à une bande à hauteur des travaux. La circulation y sera réglée par feux tricolores.

Un itinéraire de déviation obligatoire sera mis en place pour les poids lourds, à l'exception de la circulation locale (accès Moulins de Beez, accès écoles, etc...). A la demande des TEC, le trajet des bus empruntera toutefois un itinéraire de déviation via la route de Hannut et la rue Eparmar. Cette disposition pourra être supprimée en cas de conditions météorologiques exceptionnelles.

Merci de respecter les dispositions mises en place pour veiller à la sécurité des travailleurs et à la vôtre. L'entrepreneur qui réalise ces travaux se chargera de vous communiquer via vos boîtes-aux-lettres les modifications significatives des modalités de circulation.

Nous sommes conscients des désagréments qui vous sont occasionnés par ces différents chantiers et vous assurons que tout est mis en œuvre pour les réduire au maximum.

D'avance, nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour l'INASEP,
M. Lemineur
Directeur technique

M. Ch. Dominique
Directeur général

AVIS AUX COMMERCANTS ET INDEPENDANTS

Une **INDEMNITÉ COMPENSATOIRE DE PERTES DE REVENUS** (71,64 € indexés par jour civil – montant indexé au 01/01/2011) peut être octroyée sous certaines conditions (dont une des conditions minimales est la fermeture de l'établissement durant 7 jours consécutifs) aux travailleurs indépendants qui subissent des nuisances dues à la réalisation de travaux sur le domaine public. Plus d'information sur www.ville.namur.be (rubrique « vos démarches de A à Z » / cliquez sur « T » pour Travaux).

CONTACTS

INASEP Mr Marc Lemineur, Directeur technique (marc.lemineur@inasep.be) Mr JM Stevens, Directeur Bureau d'études (jean-marc.stevens@inasep.be) Mme V Piron, Ingénieur Projet (valerie.piron@inasep.be) Rue des Viaux 1B 5100 Naninne 081/40.75.11 Entrepreneur chargé des travaux SA Lambert Mr JM Oudar 0476/76.05.10 lambertsa@hotmail.com	Ville de Namur Surveillance du chantier Service technique de la Voirie – Christophe Eloy – 081/24.63.41 – 0476/94.30.89 Info sur l'épuration des eaux et l'égouttage Bureau d'études « PCGE » – 081/24.60.19 – francoise.simon@ville.namur.be Permanence assurée : 8h30-12h30 et 13h15-16h (lun. - ven.) Hôtel de ville 5000 Namur Accident sur le chantier : Tél. 100 Circulation des bus Maison du TEC / Maison de la Mobilité 081/25.35.55 – infotec.be
---	--

Les informations relatives à ce chantier sont régulièrement mise à jour sur le site Internet de la Ville de Namur (<http://www.ville.namur.be>).

1 Pour rappel, d'ici 2012, toutes les eaux qui se déversent dans la Meuse, la Sambre et le Houyoux via les égouts publics devront être épurées en exécution des Directives Européennes. Pour arriver à ce résultat, l'INASEP (l'intercommunale chargée de l'épuration des eaux usées en province de Namur) a été chargée d'installer un vaste réseau de collecteurs, stations de pompage, stations de traitement et stations d'épuration sur l'ensemble du territoire de la Ville de Namur.

2 Trous d'1 ou 2 mètres de large pouvant aller jusqu'à 2,5 mètres de profondeur réalisés pour permettre de déterminer le futur emplacement des canalisations en tenant compte des diverses conduites et câbles existants dans le sol pour l'alimentation en eau, gaz, électricité,...